



Protocoles sanitaires UNSS Niveaux 1 et 2



Académie de RENNES
à partir du 4 octobre 2021

UNSS
Union Nationale
du Sport Scolaire

2021-22

SERVICE REGIONAL UNSS RENNES

Standard Tél : 02 99 27 05 39 - 7 rue du Clos Courtel - 35050 RENNES -
sr-rennes@unss.org

Dossier suivi par :

Jean-Marc Vancassel DR UNSS jean-marc.vancassel@ac-rennes.fr

Aurélien Crombez DRA UNSS aurelien.crombez@unss.org
06.35.56.34.66

A partir du 4 octobre, les [consignes sanitaires](#) sont différentes selon les territoires.

La [foire aux questions ministérielle](#) relative à la crise sanitaire COVID-19 a été mise à jour le 30 septembre 2021.

Elle apporte de nouvelles informations notamment sur :

L'application du niveau 1 / niveau vert du protocole sanitaire

L'application de niveau 2 modifiant le document envoyé dans les établissements le 6 septembre.

AJOUT

Niveau 1 :

Protocole sanitaire lié aux associations sportives des établissements scolaires du second degré dans l'académie de Rennes

« Les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur ».

L'UNSS ne se limitera pas quant au choix des activités supports dès lors que le regroupement concernera des établissements issus de territoires en niveau 1.

Si l'activité rend le brassage nécessaire, celui-ci doit être limité autant que possible.

Si au moins une AS vient d'un territoire en niveau 2 sur le regroupement, le protocole prévu pour le niveau 2 s'applique à tous (pas de brassage entre AS ni entre niveaux).

« Le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées. »

Cette consigne s'applique « hors activité physique », pour les élèves comme pour les adultes.

« Il est recommandé de continuer à limiter le brassage entre élèves de groupes différents (classes, groupes de classes, niveaux) bien qu'il ne soit pas obligatoire. »

Les rencontres inter-établissements sont donc possibles. Toutefois, il est recommandé de continuer à limiter le brassage lors des déplacements et sur le site de la rencontre.

Les responsables de chaque groupe constitué veilleront à établir leurs listes de participants sur OPUSS (plateforme UNSS dédiée).

Concernant la présentation du pass sanitaire et l'accessibilité des installations :

- Nous attirons votre attention sur [le décret](#) paru au journal officiel le 1^{er} octobre concernant la gestion de la sortie de crise sanitaire.

8° L'article 47-1 est ainsi modifié : Le IV est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Le présent article n'est pas applicable aux groupes scolaires et périscolaires pour l'accès aux établissements et lieux où se déroulent leurs activités habituelles. »

- Toutefois, « Lorsque les compétitions sont ouvertes au public et qu'elles se déroulent dans un établissement sportif soumis à pass sanitaire, la présentation de ce dernier est requise. » C'est pourquoi le huis clos prévaudra pour toute organisation jusqu'au niveau académique.

NIVEAU 1 :

Afin de sécuriser les participants des rencontres UNSS, un descriptif du protocole est joint ci-dessous.

TRACABILITE :

- **INSCRIPTION OPUSS** obligatoire afin d'avoir une **traçabilité** des participants et s'assurer de la validation hiérarchique de ceux-ci. **La liste imprimée sera à déposer à l'accueil de la compétition** avec les éventuelles mises à jour.
- Les engagements OPUSS resteront ouverts 48h après la rencontre pour permettre aux enseignants de mettre à jour la liste d'appel

DEPLACEMENT DES AS :

- Port du masque obligatoire dans les bus + gel hydro
- Les équipes montant dans le bus le remplissent par le fond et laissant une rangée minimum d'écart entre établissements et en limitant le brassage par niveaux.
- La descente se fait dans l'ordre inverse de la montée

PENDANT la RENCONTRE :

- Pas de public autorisé.
- Port du masque pour tous hors activité physique sur le terrain
- Les **vestiaires** sont attribués aux équipes par voie d'affichage :
 - Dans la mesure du possible les participants viennent déjà vêtus de leur tenue de sport
 - Si le passage en vestiaire est inévitable le protocole habituel s'applique (1 mètre entre chaque + masque)
 - Si plusieurs équipes doivent se partager les vestiaires elles y accèdent alternativement suivant une rotation d'accès prédéfinie
- Lors de la pratique sportive à proprement parler les modalités sont les mêmes que celles de l'EPS (règles, distanciation...).
- Chaque AS vient avec son gel hydro alcoolique et ses masques.
- Chaque élève vient avec sa gourde personnelle identifiée et un petit sachet individuel pour son masque (type sac congélation).
- Les élèves quittent leur masque en entrant sur le terrain et le remettent en sortant.
- Quand les masques sont retirés ils sont rangés dans des sachets individuels nominatifs.
- Pas de serrage de main, les temps de convivialité (podium, goûter) seront évités.

Niveau 2 :

Protocole sanitaire lié aux associations sportives des établissements scolaires du second degré dans l'académie de Rennes

Vous trouverez ci-après les consignes permettant l'activité des associations sportives :

Les activités physiques et sportives sont autorisées. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive. Le brassage se limite au niveau et se fait dans le strict respect des mesures sanitaires »

Il apparaît utile de préciser les modalités de pratique envisageables à l'interne de l'établissement ou dans le cadre de rencontres « inter-établissements ».

Modalités de pratique à l'interne de l'établissement : Dans ces situations, les activités ne concernent que les élèves d'un seul établissement dans le **cadre de son AS**.

Le brassage se fait par niveau. La liste des élèves constituant un groupe de pratique doit être clairement établie afin de pouvoir tracer les cas contact en cas de besoin. Les groupes d'élèves sur les créneaux de l'Association sportive entrent dans ce cadre dès lors qu'un registre ou cahier d'AS est tenu et accessible.

Les conditions et modalités de pratique sont identiques à celles prévues pour les cours d'EPS (Cf. les niveaux du protocole sanitaire).

Pratique inter-établissements : Dans ces situations, les activités regroupent plusieurs AS dans le **cadre de l'UNSS**

Le texte déclinant les [« mesures sanitaires pour le sport »](#) à partir du 30 septembre 2021 rend envisageable l'organisation de rencontres UNSS. Toutefois, compte tenu du caractère évolutif de la situation, nous retiendrons dans un premier temps l'idée d'organiser sur un même lieu pour plusieurs établissements mais sans qu'ils ne se confrontent directement.

Comme pour les activités internes le brassage des élèves d'une même AS se limite à un niveau.

En attendant que les conditions sanitaires évoluent, les organisations UNSS s'engagent à ne pas brasser les élèves des différentes AS présentes sur un site. Les événements prendront la forme d'ateliers sportifs sur lesquels les élèves passeront par groupe d'AS.

En cas d'exigence d'un pass sanitaire par les propriétaires des installations fréquentées, les organisateurs UNSS l'indiqueront dans leurs convocations.

Niveau 2 :

Afin de sécuriser les participants des rencontres UNSS, un descriptif du protocole est joint ci-dessous.

TRACABILITE :

- **INSCRIPTION OPUSS** obligatoire afin d'avoir une **traçabilité** des participants et s'assurer de la validation hiérarchique de ceux-ci. **La liste imprimée sera à déposer à l'accueil de la compétition** avec les éventuelles mises à jour.
- Les engagements OPUSS resteront ouverts 48h après la rencontre pour permettre aux enseignants de mettre à jour la liste d'appel
- Cas particulier des évènements ouverts aux non licenciés (ex : JNSS) : ils seront intégrés aux listes remises à l'accueil

DEPLACEMENT DES AS :

- Port du masque obligatoire dans les bus + gel hydro
- Les équipes montant dans le bus le remplissent par le fond et laissant une rangée minimum d'écart entre établissements et entre niveaux.
- La descente se fait dans l'ordre inverse de la montée

PENDANT la Rencontre :

- Pas de public
- Port du masque pour tous hors activité physique sur le terrain
- Les **vestiaires** sont attribués aux équipes par voie d'affichage :
 - Dans la mesure du possible les participants viennent déjà vêtus de leur tenue de sport
 - Si le passage en vestiaire est inévitable le protocole habituel s'applique (1 mètre entre chaque + masque)
 - Si plusieurs équipes doivent se partager les vestiaires elles y accèdent alternativement suivant une rotation d'accès prédéfinie
- Des **Zones d'attente** (gradins ou autre) seront clairement définies et attribuées pour chaque AS.
- Limiter **la circulation** et les attroupements. Des sens de circulation sur site seront définis pour éviter les croisements et va et viens.
- Lors de la pratique sportive à proprement parler les modalités sont les mêmes que celles de l'EPS (règles, distanciation...).
- Chaque AS vient avec son gel hydro alcoolique et ses masques.
- Privilégier le matériel personnel et désinfection régulière (virucide) du matériel s'il est partagé.
- Chaque élève vient avec sa gourde personnelle identifiée et un petit sachet individuel pour son masque (type sac congélation).
- Les élèves quittent leur masque en entrant sur le terrain et le remettent en sortant.
- Quand les masques sont retirés ils sont rangés dans des sachets individuels nominatifs.
- Pas de serrage de main, les temps de convivialité (podium, goûter) seront évités.